Image not found or type unknown

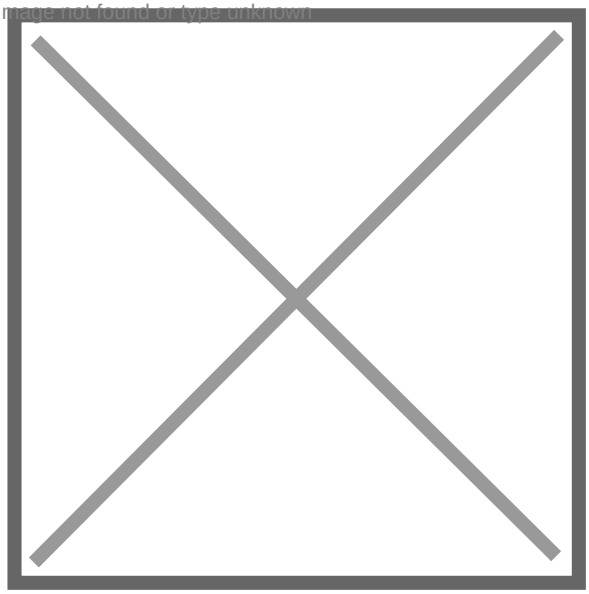

Mon propriétaire n'encaisse pas mes loyers !

Par **CarolineJ**, le **29/01/2017** à **12:10**

Ma situation est troublante et peu commune...

Je suis locataire (en colocation) depuis septembre 2016 d'un appartement dont le propriétaire est une personne âgée. Nous avons eu affaire à sa fille pour les modalités d'entrée : bail, état des lieux, premier loyer, garantie, quittance etc...

Nous avons été en contact régulier avec cette personne durant les 2 premiers mois avec tout de même une inquiétude : elle n'avait pas touché nos premiers chèques, prétextant un désir de ne pas nous "accabler" trop rapidement après notre arrivée. Elle les a finalement touché après une énième relance téléphonique de notre part en novembre 2016. Elle ne nous a cependant jamais envoyé le RIB que nous avions demandé afin de mettre en place un virement et éviter que les choses trainent de nouveau par la suite.

Depuis ce dernier échange en novembre, nous n'avons plus aucune nouvelle de cette personne : elle ne répond pas au téléphone (ça ne sonne plus). Nous avons également tenté de contacter son père (propriétaire) en vain. Désespérées et crayant qu'il s'agisse d'une manigance de mauvaise foi, nous avons cherché comment être en règle pour que l'on ne nous menace pas de ne pas payer notre loyer : nous avons donc envoyé nos chèques correspondant aux 3 loyers de retards par lettre recommandé avec accusé de réception à l'adresse du propriétaire accompagnés d'un courrier sur lequel figure les numéros des chèques, nos contacts et le témoignage de notre inquiétude face à cette situation. L'accusé de réception est revenu signé mais les chèques n'ont pas été touchés pour autant...

Nous sommes donc très troublées : est-ce de la négligence ? de la malhonnêteté ? que faire si il est arrivé quelque chose de grave au propriétaire ? Comment nous protéger et prouver notre bonne foi en tant que locataire face à ce silence radio ? J'ai beau envisager toutes les hypothèses, je ne comprend pas l'intérêt de ces personnes à ne pas réceptionner cet argent !

D'habitude, c'est souvent le contraire, ce sont les propriétaires qui réclament leur loyer...

Nous prévoyons de nous rendre au domicile du propriétaire pour tenter une explication avec lui mais nous sommes stressées : si un incident survient à l'appartement nous n'avons aucun interlocuteur, nous n'aurons sans doute pas de quittance de si tôt et si nous sommes amenées à quitter les lieux, cela risque d'être encore une fois très compliqué...

Je vous remercie pour votre aide [smile3]

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés